



Ramené les enfants de mon épouse

Par **legolf**, le **06/10/2013** à **20:02**

Monsieur, Madame

je suis français je me suis marié en octobre 2012 en Algérie . mon épouse a deux fille une de 23 ans et l'autre de 19 ans donc majeur ! mon épouse et ses fille vivent chez la mère de mon épouse âgé de plus de 70 ans . mon souhait et que mon épouse ne se sépare pas de ses filles. quel sont les démarches que je doit effectuée pour que ces filles viennent vivre en France avec nous ?

Merci d'avance pour la ou les repenses .